



Compte-rendu

Le dix décembre deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS - CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 4 décembre 2015, s'est réuni à la mairie - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	Présents :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Adjoint ; Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, Maryline PERRIN, Flavien FEUGERE, Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
- en exercice :	18	
- présents :	13	
- votants :	16	
- pouvoirs :	3	Absents et excusés :
Quorum :	10	Marie-Christine CALLSEN, représentée par Fernand DARGAUD ; Bruno GALICHON, représenté par Daniel DURAND ; Cecile TALON, représentée par Sandrine GALICHON ; Elodie BERRAUD ; Stéphanie MICHEL.

Secrétaire : Daniel BOUILLON - Secrétaire auxiliaire : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 3 novembre : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de sa réunion du 3 novembre 2015.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

- Conseil municipal du mardi 3 novembre : sans observations.
- Bureau municipal du lundi 26 octobre : sans observations.
- Bureau municipal du lundi 16 novembre : sans observations.
- Bureau municipal du lundi 30 novembre : sans observations.
- Commission Bâtiments du mardi 27 octobre : sans observations.
- Assainissement – Urbanisme du jeudi 26 novembre : sans observations.
- Comité technique garderie et restaurant scolaire du lundi 9 novembre : sans observations.
- Vie sociale et associative du mardi 17 novembre : sans observations.
- Construction boulangerie et logement du lundi 23 novembre : Laurent PEGON demande de faire le point sur le projet. L'emplacement définitif a été déterminé. La construction comprendra un rez de chaussée pour le commerce et un étage pour le logement. Le maître d'oeuvre est désigné. M. SCARABELLO, trésorier, doit établir le montage financier de l'opération.
- Conseil communautaire du 25 novembre : sans observations.
- Conseil d'école du vendredi 6 novembre : sans observations.

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance des décisions que le maire a prises depuis sa dernière réunion en vertu de la délégation d'attributions du 8 avril 2014. Elles concernent :

- le droit de préemption urbain : non préemption de quatre propriétés bâties, chemin de Bois Plan, rue de la République, chemin de Champillon et impasse Chavenant.
- les marchés publics : marché de maîtrise d'œuvre passé avec Grégory GARCIA, architecte, pour la construction de la boulangerie.

Budget principal : décision modificative n° 3 au budget primitif 2016

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal arrête, à l'unanimité des votants, la troisième et dernière décision modificative au budget primitif 2015. Elle comprend des transferts de crédits pour faire face à des dépenses nouvelles en section de fonctionnement et d'investissement.

Location des salles de Carillon : maintien du tarif au 1^{er} janvier 2016

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, les propositions de la commission Vie sociale et associative :

- maintenir le tarif 2015 pour 2016
- examiner les dispositions en vigueur, courant 2016
- établir un nouveau tarif au 1^{er} janvier 2017.

Admission en non valeur : dette de 50 €

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants, d'admettre en non valeur une dette de 50 euros que le trésorier ne parvient pas à recouvrer.

Service Assainissement - redevance d'assainissement : examen des montants (part fixe et part variable)

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement.

Le conseil municipal retient, à l'unanimité des votants, les propositions de la commission Assainissement / urbanisme réunie le 26 novembre

- ne pas augmenter la redevance en 2016
- étudier l'augmentation définitive pour le budget primitif 2017.

Service Assainissement : amortissement des immobilisations : modalités à partir de l'exercice 2016

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement.

Sur proposition de la commission Assainissement / urbanisme, le conseil municipal arrête, à l'unanimité des votants, les modalités d'amortissement des immobilisations du service.

Service Assainissement : décision modificative n° 2 au budget primitif 2015

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal arrête, à l'unanimité des votants, la décision modificative n° 2 au budget primitif 2015 au sein des deux sections pour faire face à de nouvelles dépenses.

Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor : attribution à Patrick SCARABELLO, receveur de la commune, pour l'exercice 2015

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal décide, à la majorité des votants (1 abstention ; 1 contre (favorable à 100 %) – 14 pour), de verser 50 % de l'indemnité de conseil au trésorier, receveur de la commune.

Eclairage public : participation à verser au SIEL pour l'extension chemin des Varennes

Rapporteur : Daniel BOUILLON, Adjoint.

Le conseil municipal décide de confier au SIEL l'extension de l'éclairage public, chemin des Varennes. Il opte, à la majorité des votants (15 voix + 1 solution souterraine), pour la solution aérienne, moins onéreuse. Il décide d'inscrire les crédits nécessaires dans la décision modificative n° 3 au BP 2015 de façon à réaliser les travaux pendant le chantier de la nouvelle station d'épuration.

Assurance Santé : avenant n° 1 au contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative avec la MNT pour les agents communaux

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, cet avenant destiné à mettre le contrat initial en conformité avec la législation de la sécurité sociale pour le remboursement des soins.

Temps d'activités périscolaires : convention de partenariat

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants, de passer une convention avec Jean-Marc FARJAS, professeur de dessin peinture, pour des séances d'initiations au dessin et à la peinture, du 7 janvier au 11 février 2016. Coût : 40 € par séance.

Questions diverses**Remerciements du Basket Club du Sornin**

- pour le soutien apporté au club (embauche de Lisa et pose panneaux publicitaires)

Charlieu-Belmont Communauté - mutualisation

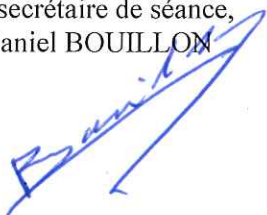
Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de constitution de groupes Projet pour étudier les conséquences de la loi NOTRE sur les compétences de Charlieu-Belmont Communauté.

Prochaine réunion du bureau municipal

Mardi 22 décembre à 20 heures

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures.

Le secrétaire de séance,
Daniel BOUILLON



Le Maire,
Jean-Victor THEVENET

